



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 février 2017

DÉLIBÉRATION N°2017-015

OBJET : Acquisitions foncières (Coubat, Courtois, Morize, Ducrot)

En exercice : 22
Membres
Présents(s) : 20
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 2

Le treize février deux mille dix-sept, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Crescent MARAULT, Maire.

Les membres présents en séance :

Crescent MARAULT, Michel DUCROUX, Guy CASSAN, Claire GUEGUIN, Aurore BAUGE, Jean-François HAMELIN, Christiane GALLON, Christian VEILLAT, Michèle QUENNEVAL, Luc EUGENE, Michel BONNOT, Martine MORETTI, Christian BRUNEAUD, Christiane LEPEIRE, Christine BLANCHOT, Isabelle CAMBIER, Philippe THOMAS, Sylvie PORTE, Bertrand POUSSIERRE, Axelle BONNIN

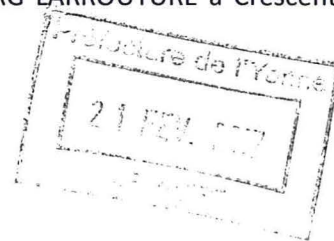
Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Roger BUFFAUT à Michel DUCROUX, Bénédicte NASTORG LARROUTURE à Crescent MARAULT

Le ou les membres absent(s) :

Roger BUFFAUT, Bénédicte NASTORG LARROUTURE

Secrétaire de séance : Madame Christiane GALLON



Afin de réaliser l'élargissement du chemin de la vierge de celle il est nécessaire que la commune devienne propriétaire d'une bande de terrain sur les parcelles AK 129, AK 130 et AK 133.

En contrepartie la commune pourra réaliser à ses frais une partie du raccordement à l'assainissement ainsi que les clôtures des terrains concernés. Des promesses de vente ont été signées avec les propriétaires des parcelles concernées afin de préciser les modalités arrêtées dans chaque cas.

Dans le même temps un acte administratif sera dressé pour valider le transfert à la commune de Saint Georges de la parcelle AK189. Cette cession qui a été approuvée de longue date par le propriétaire et la commune n'a jamais fait l'objet d'un acte.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser ces transferts de propriété et d'autoriser monsieur le maire à signer les documents afférents.

Compte tenu des valeurs des terrains l'avis des domaines n'est pas nécessaire.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.



Le Maire

Crescent MARAULT